

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2016
Rapporteur :
Madame Ariane FAYE**

N° 48

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/07/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016
(accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Affaires scolaires - Subventions

Il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant de 19 715 € pour le secteur scolaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer plusieurs subventions pour un montant de 19 715 € au titre de l'année 2016 :

- **400 €** au comité départemental de la Prévention Routière, pour ses interventions scolaires et pour la gestion de la piste Junicode (équipement d'une piste et de vélos à destination des écoles publiques et privées quimpéroises) installée à Creach Gwen (imputation budgétaire : 6574 720 114).
- **5 340 €** au foyer socio-éducatif du collège Max Jacob, pour les 7 écoles de la ZEP (il s'agit des écoles Kerjestin (maternelle et élémentaire), Langevin (mater. et élém.), Penanguer (mater. et élém.) et l'école maternelle du Bourg de Penhars) (imputation budgétaire : 6574 720 213).
- **170 €** à la Délégation Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN), pour son fonctionnement (imputation budgétaire : 6574 720 213).
- **1 255 €** à chaque école privée sous contrat d'association (St Corentin, Ste Thérèse, Ste Bernadette, St Jean-Baptiste, St Joseph, St Julien, Notre Dame de Kéromnès) et **2 510 €** à l'école St Raphaël/St Charles (2 sites) et à l'école Diwan (2 sites), pour le développement d'Internet, soit un total de **13 805 €** (imputation budgétaire : 6574 720 213).